

Trail des Foulées Maniennes 20 10 2024

Règlement de la manifestation

- **Participation.**

Épreuve du 21km (910 D+) à partir de la catégorie Espoirs

Course ouverte à toute personne âgée de plus de 19 ans (né avant 31 décembre 2005)

Coureur non licencié :

=> produire un PPS (Parcours prévention santé) datant de moins de 3 mois (le jour de la compétition) . Ce PPS peut être rempli en ligne à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>

Coureur licencié :

=> produire la copie d'une licence sportive valide FFA , UFOLEP

A noter les licences FFTRI (TRIATHLON) ne sont plus valables pour participer à une compétition FFA

=> produire un PPS (Parcours prévention santé) datant de moins de 3 mois (le jour de la compétition) . Ce PPS peut être rempli en ligne à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>

Épreuve du 11 km (330 D+) à partir de la catégorie « cadet »

Course ouverte à toute personne âgée de plus de 15 ans (né avant 31 décembre 2009)
(Une autorisation parentale est nécessaire pour les personnes mineures)

Coureur non licencié :

=> produire un PPS (Parcours prévention santé) datant de moins de 3 mois (le jour de la compétition) . Ce PPS peut être rempli en ligne à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>

Coureur licencié :

=> produire la copie d'une licence sportive valide FFA , UFOLEP

A noter les licences FFTRI (TRIATHLON) ne sont plus valables pour participer à une compétition FFA

=> produire un PPS (Parcours prévention santé) datant de moins de 3 mois (le jour de la compétition) . Ce PPS peut être rempli en ligne à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>

Épreuve du 4km (125 D+)

Parcours ouvert aux catégories d'âge à partir 13 ans

=> produire un PPS (Parcours prévention santé) datant de moins de 3 mois (le jour de la compétition) . Ce PPS peut être rempli en ligne à l'adresse suivante <https://pps.athle.f>

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents et ils doivent être accompagnés d'une personne majeure. Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), le numéro du PPS, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Aucun remboursement ne sera effectué. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- [Retrait des dossards.](#)

Courses 21km : de 7h30 à 9h00 à la salle polyvalente de Souzy.

Courses 11km et 4km : de 8h30 à 10h00 à la salle polyvalente de Souzy.

Courses enfants 800m, 1500m et 2000m : de 9h00 à 9h30 à la salle polyvalente de Souzy.

- [Départ.](#)

Course 21km : 9h30,

Course 11km et 4km : 10h30,

Courses enfants 800m, 1500m et 2000m : 10h00

Pas d'enfant de moins de 6 ans sur les courses enfants.

- [Ravitaillements.](#)

Il s'agit d'une épreuve en autosuffisance partielle, l'organisation prévoit un ravitaillement plus une collation à l'arrivée pour la distance de 11 km, deux ravitaillements et une collation à l'arrivée pour la distance de 21 km.

- Sécurité.

Des signaleurs officiels organiseront la sécurité aux croisements des routes.

Un arrêté municipal a été établi pour assurer la sécurité sur les voies communales empruntées.

Un projet d'arrêté départemental de circulation a été établi pour assurer la sécurité des coureurs.

Le jour de la course, la circulation et le stationnement seront réglementés de 8h à 13h afin de permettre aux signaleurs d'arrêter la circulation automobile sur les routes départementales lors du passage des coureurs, favorisant ainsi le bon déroulement de la manifestation.

Les coureurs devront impérativement respecter le code de la route et faire preuve de vigilance.

Une équipe de secouristes – UDMSP69 – assurera l'assistance médicale.

- Respect de l'environnement.

Des poubelles seront mises à disposition aux points de ravitaillement, les coureurs sont invités à apporter leurs gobelets.

Mesures prises pour la protection et le respect du biotope de la faune sauvage protégée.

Les participant-e-s au trail empruntent sur une petite section des chemins avoisinants la parcelle référencée 844 sur le cadastre, cette parcelle est une zone protégée pour l'espèce dite « Cuivré des marais » insecte lépidoptère rentrant dans la catégorie des espèces protégées.

Afin de respecter le biotope de ce papillon, l'organisation s'engage à :

- Délimiter par de la rubalise les portions du périmètre de cette parcelle non encore protégée par des haies naturelles infranchissables ou par des clôtures barbelées mises en place par la société exploitante (EDILIANS).
- Mettre en place des panneaux à proximité de la parcelle indiquant le caractère protégé de la- dite parcelle.
- Informer par micro avant le départ de la course, les coureurs, le public et le service de secours qu'ils vont emprunter des chemins en périphérie d'une zone protégée, les appelant ainsi à une certaine précaution.
- Donner la consigne aux signaleurs de l'organisation situés aux alentours de cette zone de veiller autant que faire se peut aux respects de ces consignes, soit l'interdiction de pénétrer dans la section protégée.

- Assurance.

Le Foyer Rural de Souzy a souscrit une assurance, mais chaque concurrent devra être couvert

par une assurance de responsabilité civile.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

- Récompenses.

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch sur les courses 4km, 11km et 21km.

Le premier homme et la première femme de chaque catégorie/Regroupements ci-dessous :

4km : MINIME - CADET – JUNIOR – ESPOIR - SENIOR – M0+M1 – M2+M3 – M4+M5 – M6+M7 – M8+M9+M10

11km : CADET – JUNIOR – ESPOIR - SENIOR – M0+M1 – M2+M3 – M4+M5 – M6+M7 – M8+M9+M10

21km : ESPOIR - SENIOR – M0+M1 – M2+M3 – M4+M5 – M6+M7 – M8+M9+M10

Les récompenses ne sont pas cumulables

Notre course participe au Challenge des Monts du Lyonnais

Chaque concurrent enfant sera récompensé.

- **Catégorie d'âge au 31 Décembre 2024**

U10 Eveil Athlétisme	2016 – 2018	6 à 8 ans	Course 800m
Poussins	2014 – 2015	9 à 10 ans	Course 1500m
Benjamins	2012 – 2013	11 à 12 ans	Course 1500m et 2000m
Minimes	2010 – 2011	13 à 14 ans	Course 2000m
Cadets	2008 – 2009	15 à 16 ans	Course 11km
Juniors	2006 – 2007	17 à 18 ans	Course 11km
Espoirs	2003 – 2005	19 à 21 ans	Course 11 et 21km
Seniors	1991 – 2002	22 à 33 ans	Course 11 et 21km
Master 0	1986 – 1990	34 à 38 ans	Course 11 et 21km
Master 1	1981 – 1985	39 à 43 ans	Course 11 et 21km
Master 2	1976 – 1980	44 à 48 ans	Course 11 et 21km
Master 3	1971 – 1975	49 à 53 ans	Course 11 et 21km
Master 4	1966 – 1970	54 à 58 ans	Course 11 et 21km
Master 5	1961 - 1965	59 à 63 ans	Course 11 et 21km
Master 6	1956 - 1960	64 à 68 ans	Course 11 et 21km
Master 7	1951 - 1955	69 à 73 ans	Course 11 et 21km
Master 8	1946 - 1950	74 à 78 ans	Course 11 et 21km
Master 9	1941 - 1945	79 à 83 ans	Course 11 et 21km
Master 10	1936 - et plus	84 et +	Course 11 et 21 km

- **Droit à l'image**

Tout coureur autorise les organisateurs de la manifestation, ainsi que leurs partenaires et/ou média à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles, prises à l'occasion de l'événement.

- **Réserves.**

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement et aux circuits à la suite d'événements imprévus et indépendants de leur volonté.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

L'engagement d'un(e) concurrent(e) sur l'épreuve passe par l'acceptation totale du règlement.